

Dossier suivi par :
**Coordination académique Langues
vivantes**

Anne-Sophie NORRIS
IA-IPR, LV, anglais

Secrétariat :

03 22 82.39.70

Mel : ce.ipr@ac-amiens.fr

Rectorat de l'académie d'Amiens

20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 23 septembre 2024

Les inspectrices et inspecteurs de
langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de langues vivantes

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : courrier de rentrée des Inspecteurs de Langues Vivantes

Préambule commun à toutes les disciplines

Chères et chers professeurs,

La fin d'année scolaire 2023-2024 s'est achevée avec les épreuves du BTS, du baccalauréat et du DNB. L'ensemble des examens s'est bien déroulé et nous tenons à vous en remercier, toutes et tous. Certains d'entre vous découvrent peut-être en cette rentrée un nouvel établissement ou une nouvelle académie ; nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration.

Au collège, cette rentrée scolaire voit la mise en œuvre des groupes de besoins en classes de 6ème et de 5ème en lettres et en mathématiques. L'accompagnement initié en fin d'année scolaire 2023-2024 sera poursuivi cette année dans le cadre de formations disciplinaires et de réunions d'équipes en établissement. Cette organisation pédagogique vise à mieux accompagner tous les élèves vers la réussite, quels que soient leur profil et leurs besoins. Elle doit permettre de travailler au renforcement de l'estime de soi et d'aider les élèves à consolider de manière durable leurs compétences, afin qu'ils puissent construire et vivre avec sérénité leur parcours.

En ce début d'année, les résultats aux évaluations nationales en collège et aux tests de positionnement de seconde sont précieux pour identifier le niveau de maîtrise de tous les élèves et ainsi déterminer les stratégies différenciées d'apprentissage à mettre en œuvre, notamment dans le cadre des groupes de besoins. Nous invitons les équipes pédagogiques quelle que soit la discipline à s'emparer de ces résultats.

De même, la réflexion collective sur les projets d'évaluation au lycée est à poursuivre, en mettant notamment en regard les résultats des élèves en cours d'année et les résultats aux épreuves terminales. Tous les lycées disposent désormais dès la rentrée scolaire de ces données.

L'évaluation au service des progrès des élèves est ainsi essentielle pour identifier leurs compétences et leurs besoins spécifiques, et permet une approche pédagogique personnalisée. Quel que soit le niveau de classe de l'élève, cette évaluation, mise en œuvre tout au long de l'année, est à penser pour favoriser un retour constructif, encourageant la réflexion sur les réussites et les erreurs. En intégrant des outils variés, elle soutient l'engagement des élèves et leur motivation. Une infographie académique sur cette compétence professionnelle « Evaluer les acquis et les progrès des élèves » est à votre disposition (en annexe) pour poursuivre votre réflexion.

L'articulation de votre enseignement avec l'évaluation viendra également nourrir les échanges concernant les choix d'orientation, fruits d'une réflexion consciente, dégagée de tout effet lié aux déterminismes sociaux, territoriaux et / ou de genre. La finalité est de garantir à chacun et à chacune l'égalité des chances. Votre accompagnement auprès de vos élèves tout au long de l'année permet la construction difficile de ce regard distancié, et il est à saluer et reconnu tout particulièrement.

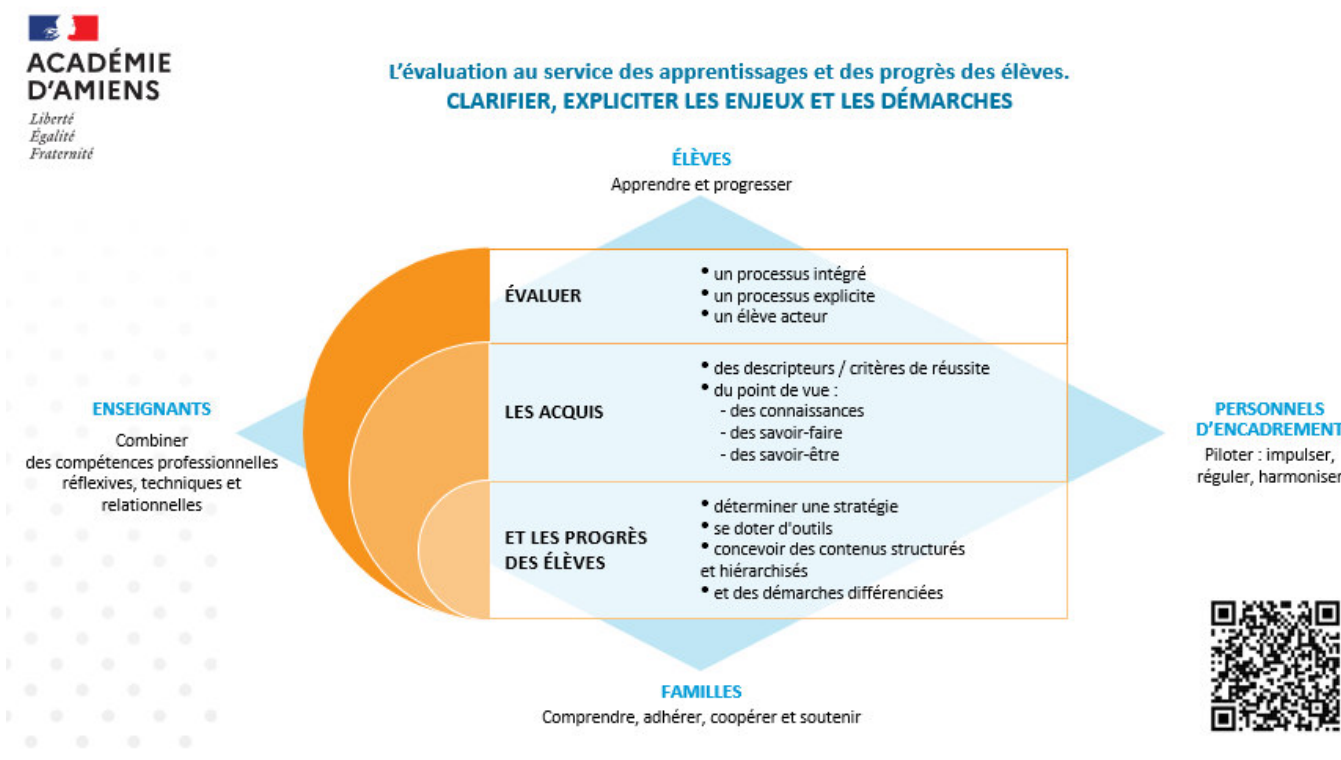
Sous l'impulsion du recteur et de la direction de la pédagogie, l'académie s'est dotée fin juin d'une feuille de route collège¹. Concise et précise, cette feuille de route a pour vocation de **fournir aux personnels les lignes prioritaires** de ce qui définit une **action commune et partagée en faveur de la réussite de tous les élèves**. Un travail similaire sera conduit cette année pour élaborer une feuille de route pour le lycée.

Les nouveaux défis à relever ne manquent pas pour cette nouvelle année scolaire. Nous savons que vous veillez pleinement à l'accomplissement et à la réussite de nos élèves. Soyez assurés que nous sommes à vos côtés pour vous aider et vous soutenir au mieux au service de notre Ecole.

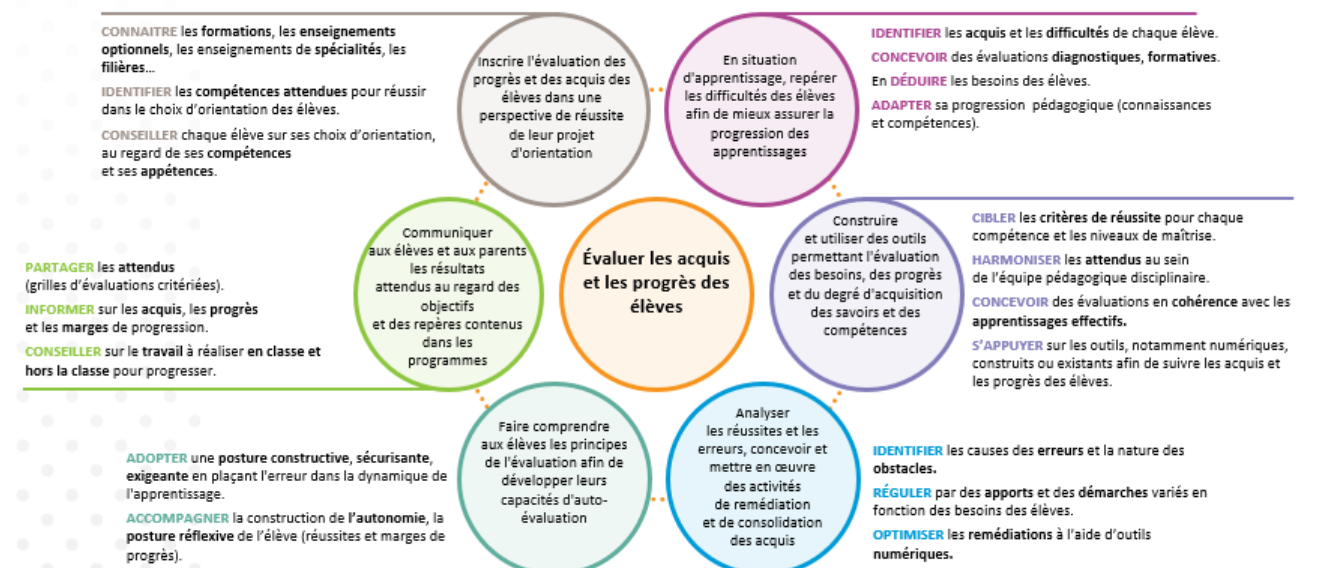
Nous vous souhaitons une belle année scolaire, riche et satisfaisante à tous égards.

Le collège des IA-IPR de l'académie d'Amiens

Annexe : Infographie académique « L'évaluation au service des apprentissages et des progrès des élèves »



Combiner des compétences professionnelles réflexives, techniques et relationnelles



¹ <https://www.ac-amiens.fr/actualites/feuilles-de-route-1er-degre-et-college-20242025-123009>

**Mesdames et Messieurs les professeurs de langues vivantes,
Chers collègues,**

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre implication et votre engagement tout au long de l'année écoulée et lors des différentes sessions d'examen.

En cette rentrée nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux collègues, titulaires, stagiaires et contractuels de l'enseignement public et privé sous contrat qui rejoignent notre académie. Nous remercions chaleureusement les professeurs qui ont accepté des missions de tutorat, d'accompagnement, de formation auprès de leurs collègues.

Cette lettre de rentrée présente les éléments d'information à retenir et les axes de travail, en lien avec le Plan Langues Vivantes et avec le [Bulletin officiel n° 47 du 15 décembre 2022](#) qui décline les mesures pour améliorer les apprentissages des élèves. Nous vous invitons à consulter régulièrement les différents sites des langues vivantes représentées dans l'académie d'Amiens pour vous tenir informés des actualités liées aux langues et remercions les webmestres pour leur travail d'actualisation régulière de ces sites.

Nous vous rappelons que le site Langues Vivantes de l'académie d'Amiens relaie également de nombreuses ressources et publications: <http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/> et qu'il existe un compte officiel du numérique en langues vivantes de l'académie d'Amiens pour des informations au fil de l'eau : https://twitter.com/Amiens_IAN_Lv

I. Plan académique de formation :

La consultation du PAF se fait désormais par cycle et par parcours.

Deux campagnes d'inscriptions seront ouvertes pour chaque année scolaire :

- une pour les candidatures individuelles
- une pour la campagne anticipée des préparations aux concours (de mars à mai).

Les inscriptions se font sur l'application Mon PAF en ligne, en ajoutant des formations dans sa sélection. Elles sont ouvertes jusqu'au **29 septembre 2024** pour les candidatures individuelles. Une vidéo d'aide vous est proposée : <https://paf.ac-amiens.fr/paf/> (cliquer sur l'onglet Aide)

II. Le Plan Langues Vivantes :

Le [Bulletin officiel n° 47 du 15 décembre 2022](#) présente les mesures pour aider les élèves à améliorer leurs compétences linguistiques. La dynamique autour de l'apprentissage de l'anglais doit être mise en œuvre en synergie avec l'ensemble des langues, afin de permettre l'élévation du niveau général en langues vivantes.

III. Demande d'ouverture et de fermeture de dispositifs linguistiques

Toute demande d'ouverture ou de fermeture de dispositifs linguistiques (classes bilangues, option LCE, section européenne, enseignement de spécialité ...) est soumise à validation dans le cadre des travaux de la Commission Académique de la Carte des Langues qui se tient chaque année au mois de décembre. La circulaire relative aux demandes d'ouverture et de fermeture est adressée aux chefs d'établissement en septembre. Chaque demande devra être accompagnée d'un projet pédagogique.

IV. Le collège :

- **Repères annuels de progression et attendus de fin d'année du CP à la 3^{ème}**

Les repères annuels de progression **complètent les programmes** de langues vivantes. Conçus par **cycle de trois ans**, ces outils permettent de garantir la continuité des apprentissages et le renforcement des acquis des élèves. Pour les langues vivantes, ces repères sont adossés au cadre européen de référence pour les langues (CECRL) :

<https://eduscol.education.fr/137/reperes-annuels-de-progression-et-attendus-de-fin-d-annee-du-cp-la-3e>

- **Enseignement facultatif LCE**

L'enseignement de Langues et Cultures Européennes en collège continue à se développer dans notre académie. Cet enseignement facultatif vise à offrir à tous les élèves volontaires l'opportunité de **renforcer leurs compétences langagières et culturelles** dans une ou plusieurs langues vivantes à travers des projets innovants et stimulants.

Le Vademecum consultable sur le site Langues Vivantes de l'académie d'Amiens apporte le cadrage nécessaire pour accompagner les équipes souhaitant mettre en place ce dispositif. Afin d'être accompagnées dans cette mise en œuvre, les équipes peuvent faire la demande d'une FIL par le biais de leur chef d'établissement.

http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/448-l-enseignement-de-langues-et-cultures-europeennes-en.html?var_mode=calcul

- **Ev@lang**

Le test Ev@lang permet de positionner les élèves en fin de cycle 4 sur l'échelle du CECRL, du niveau A1 au niveau B1 +, dans les champs de la compréhension de l'oral, de la compréhension de l'écrit, du lexique et de la grammaire en anglais.

La réflexion autour de ce test et des résultats doit s'étendre à l'ensemble des langues vivantes comme le préconise

le BO du 22 décembre 2022 (cf le point II). Les épreuves de certification peuvent également venir nourrir cette réflexion. Une fois les réussites et les difficultés identifiées et analysées, une offre de remédiation et d'approfondissement en LV dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, du dispositif *Devoirs faits* et de la liaison avec les lycées peut être envisagée.

- **Formation à destination des professeurs de collège**

Une formation en lien avec le Plan Langues Vivantes a été mise en place l'an dernier dans les 3 départements et se poursuivra pendant encore deux ans afin de former un professeur par langue et par établissement sur le développement des compétences en langues des élèves et les modalités d'évaluation.

V. Le lycée général et technologique :

- **L'évaluation dans le cadre du contrôle continu et**

Des nouvelles grilles d'évaluation (de couleur bleue) sont en place depuis l'année dernière et publiées sur le site Eduscol. Ces grilles remplacent les anciennes grilles (jaunes). Nous invitons chaque équipe de langues vivantes à échanger en ce début d'année sur les modalités d'évaluation et sur le projet d'évaluation et à l'amender au besoin. Le guide de l'évaluation de l'IGESR accompagnera utilement les équipes dans cette démarche :

<https://eduscol.education.fr/3742/l-attestation-de-langues-vivantes>

- **L'attestation de langues vivantes**

Le [bulletin officiel n° 11 du 16 mars 2023](#) précise les modalités de délivrance de l'attestation de langues vivantes. Les professeurs de langue vivante A et de langue vivante B apprécient le niveau dans chaque activité langagière à la fin de la classe de terminale, sans que les candidats aient à subir une évaluation supplémentaire dédiée à cette attestation. Cette attestation s'inscrit pleinement dans le contrôle continu.

Pour les candidats scolaires de la voie technologique, dans la langue vivante sur laquelle l'élève a choisi de faire porter l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV), l'appréciation du niveau de compétence du candidat en expression orale en continu et en interaction est portée avec le professeur chargé de l'ETLV.

Le niveau global obtenu par le candidat dans chacune des deux langues vivantes A et B est calculé selon la règle suivante : le candidat obtient un niveau de compétences global (A2, B1, etc.) s'il atteint ce niveau dans les quatre activités langagières ; s'il atteint un niveau supérieur dans au moins l'une des activités langagières, le niveau global est accompagné du signe « + ».

- **Évaluations spécifiques dans les sections binationales et internationales**

Abibac : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121392N.htm>

Bachibac : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121389N.htm>

Esabac : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121390N.htm>

Sections internationales : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121396N.htm>

- **Pour les candidats individuels**

Évaluations ponctuelles de langues vivantes A et B à compter de la session 2022 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121384N.htm>

Programmes pour les évaluations ponctuelles de langues vivantes – années 2022 à 2027 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2123569N.htm>

- **Les mobilités**

Les élèves de seconde générale et technologique effectuant une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'OFAJ peuvent faire reconnaître dans leur parcours scolaire les résultats qu'ils ont obtenus dans le cadre de cette mobilité. Les modalités en sont précisées dans le [BO n° 31 du 25 août 2022](#).

Mention « mobilité européenne et internationale » : les élèves qui effectuent pendant leur année scolaire de première une mobilité lycéenne dans le cadre d'Erasmus+ ou de l'OFAJ, d'une durée de quatre semaines minimum sur le temps scolaire de l'établissement d'accueil, peuvent bénéficier d'une mention « mobilité européenne et internationale » sur leur diplôme. Le BO n° 31 du 25 août 2022 précise que « lorsque le projet de mobilité scolaire internationale de l'élève le justifie, la mobilité peut se faire un peu en amont de la classe de 1re, au bénéfice de l'élève. »

VI. Le lycée général et professionnel :

Les certifications en langues vivantes

Le [BO n°32 du 29 août 2024](#) indique le calendrier des épreuves orales et écrites des certifications en allemand, anglais et espagnol pour la session 2025 :

Les épreuves écrites évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite de la session 2025 auront lieu pour **l'allemand, l'anglais et l'espagnol**, le **mercredi 12 mars 2025** pour toutes les académies (sauf l'académie de la Réunion).

Les épreuves orales évaluant l'expression orale se dérouleront, pour les trois langues, entre le **29 janvier et le 2 avril 2025** à des dates fixées au niveau académique.

VII. Le lycée professionnel :

Cette année scolaire voit la mise en place de [nouvelles modalités certificatives](#) pour l'épreuve spécifique de section européenne (Arrêté du 27 juin 2024 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne sur le diplôme du baccalauréat professionnel). Les élèves de Terminale baccalauréat professionnel inscrits en section européenne présenteront désormais l'épreuve spécifique dans le cadre du **Contrôle en Cours de Formation (CCF)**.

La terminale bac pro connaît plusieurs changements. La co-intervention est supprimée, les élèves bénéficieront désormais de 2h30 d'anglais par semaine, contre 2h auparavant, pour renforcer leurs compétences linguistiques. De plus, une nouvelle "année en Y" est mise en place : les élèves auront le choix entre deux parcours de six semaines chacun : le parcours de préparation à l'insertion professionnelle, sous forme de PFMP, ou le parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures, en BTS notamment.

Mobilités scolaires :

Depuis la session 2020 l'Unité facultative de mobilité et l'attestation MobilitéPro concernent l'ensemble des diplômés professionnels : BAC PRO, CAP, en BP et BMA. BO n°35 du 26 septembre 2019.

Bureau des Entreprises :

Les bureaux des Entreprises, présents dans tous les lycées professionnels et polyvalents, sont vos interlocuteurs privilégiés pour développer des partenariats économiques locaux et soutenir les mobilités européennes et internationales

VIII. BTS :

L'harmonisation des épreuves écrites de langues vivantes pour les BTS tertiaires mise en place pour la session 2022 a pour conséquence la disparition des sujets écrits spécifiques de langues, notamment ceux du Groupe 1 et du BTS CCST (depuis la session 2024 pour ce BTS et uniquement pour les candidats individuels) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044332253>

- Sujet tertiaire commun aux spécialités suivantes (anglais uniquement) : Assurance, Banque, Communication, GPME, GTLA, MCO, MHR LVA, MOS, Notariat, PIM, SAM LVA et SIO.
- Sujet tertiaire commun de niveau LVB pour les spécialités suivantes : SAM et MHR.
- Sujets spécifiques pour le BTS CI LVA et LVB.

IX. Les labels :

• Le label Euroscol

Le label Euroscol, créé par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en avril 2019, reconnaît et valorise au niveau local, académique et national, l'engagement des écoles et des établissements scolaires souhaitant faire de l'ouverture européenne et internationale un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves. 55 établissements ont été labellisés Euroscol entre 2019 et 2022. Ce dossier est suivi par la DRAREIC, en collaboration avec l'inspection.

<https://eduscol.education.fr/1098/euroscol-le-label-des-ecoles-et-des-etablissements-scolaires>

• Les réseaux REVE

Le label REVE (Réseau d'Établissement à Vocation Européenne) est spécifique à l'académie et attribué à des lycées qui font de la pratique des langues vivantes et de la coopération culturelle internationale, deux vecteurs de réussite et de progrès pour les élèves, tant sur le plan des pratiques pédagogiques que de l'ouverture internationale. Chacun d'entre eux est dès lors désigné comme " tête de réseau " associant également des collèges et des écoles primaires de son territoire.

Dix réseaux REVE existent dans l'académie. Une partie d'entre eux sera évaluée cette année par des binômes d'inspecteurs de langues.

X. Certification complémentaire pour l'enseignement en langue vivante étrangère d'une DNL

La certification complémentaire DNL est ouverte aux professeurs de disciplines non linguistiques souhaitant enseigner leur discipline en langue vivante étrangère dans une section européenne ou une DNL hors SELO, ainsi qu'aux professeurs du 1^{er} degré. Les modalités de l'examen sont consultables sur l'intranet de l'académie :

<https://intranet.ac-amiens.fr/473-certification-complementaire-arts-dnl-fls-lsf-et-lca.html>

Les textes de référence, le rapport de jury et de nombreuses ressources sont également disponibles sur le site DNL et immersion : <http://dnl-et-immersion.ac-amiens.fr/>

Des programmes de mobilité en Haute-Autriche et dans l'espace anglophone seront proposés aux professeurs de DNL. Des courriers spécifiques seront adressés ultérieurement aux enseignants concernés.

XI. Le numérique et l'enseignement des langues :

Les professeurs de langues engagés dans le groupe numérique interlangues ont travaillé en 2023-2024 ont travaillé autour de la thématique des sorcières. Les séquences adossées au CECRL, niveau A2-B1, ont été regroupées dans un genial.ly consultable sur le site Langues Vivantes de l'académie d'Amiens :

<http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/461-sequences-du-groupe-interlangues-2023-2024.html>

Les équipes de professeurs de langues désireux de s'engager dans la mise en œuvre d'un projet interlangues et dans le développement de leurs compétences numériques, quel que soit leur niveau d'expertise, peuvent faire la demande tout au long de l'année scolaire d'une formation d'initiative locale (FIL) par le biais de leur chef d'établissement.

XII. Les temps forts du calendrier des langues vivantes :

• Assistants de Langue Vivante Etrangère (ALVE)

L'inspection de langues se réjouit d'accueillir cette année encore des assistants de langue étrangère, 94 en tout (1^{er} et 2nd degré), avec sept langues représentées : allemand, anglais, chinois, espagnol, italien, portugais et russe. Une réunion d'accueil institutionnel ainsi qu'une formation pédagogique se dérouleront le **8 octobre** prochain à Canopé, Amiens.

• Débats Citoyens

Initiés en 2009, les Débats citoyens en langue vivante étrangère ont pour objectif d'engager collégiens et lycéens, en allemand, anglais, espagnol et italien, dans un échange d'idées sur des sujets culturels et/ou sociologiques en lien avec les notions et axes des programmes. Un courrier détaillant le déroulé de ces joutes ainsi que les modalités organisationnelles des rencontres intermédiaires et finales vous sera transmis ultérieurement sous couvert des chefs d'établissement. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que la finale se tiendra le **9 avril 2025**.

• Journée franco-allemande – 22 janvier 2025

À l'occasion de la célébration du Traité de l'Élysée par le président de la République française et par le chancelier de la République fédérale d'Allemagne le 22 Janvier 2003, cette date est devenue dans les deux pays la « Journée franco-allemande ». Cette journée est l'occasion de présenter aux élèves et à leurs familles les atouts que représente le choix de l'allemand comme première, deuxième ou troisième langue vivante dans un parcours scolaire et, plus largement, tout l'intérêt du plurilinguisme en Europe et dans le monde aujourd'hui. Elle contribue aussi à la promotion de la langue et de la culture du pays partenaire auprès de tous les élèves, germanistes ou non.

• Semaine des langues vivantes – avril 2025

La déclinaison académique de la Semaine Nationale des Langues Vivantes 2025 s'inscrit dans la continuité de l'édition précédente, et verra reconduire le concours **Osons la poésie en Langues Vivantes**. Ce concours est l'occasion de faire pratiquer les langues au travers d'une ouverture artistique et culturelle, de développer les liens interlangues, interdisciplinaires et interdegrés, il a donné lieu à de nombreuses productions mises en ligne sur notre site (<http://langues-vivantes.ac-amiens.fr/457-osons-la-poesie-2024-decouvrez-tous-les-poemes-et-le>) et dont nous saluons la richesse et l'inventivité. La thématique de **la mer** a été choisie pour l'édition 2025. Nous vous espérons nombreux pour réitérer cette belle expérience et reviendrons prochainement vers vous avec les modalités et le calendrier des inscriptions.

Nous ne manquerons pas de suivre et de mettre en lumière les actions et projets menés dans vos établissements et vous encourageons vivement à nous en faire part.

Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous une excellente année scolaire et de belles réussites pour vous-même et vos élèves.

Les inspectrices et les inspecteurs de langues vivantes